

Session de rattrapage des BTS, programmes de CPGE, visa et grades,...

13-17 minutes

Réunis en séance plénière le 8 juin 2021, les élus du Cneser se sont notamment penchés sur le projet de décret dévoilant les modalités d'organisation de la session de rattrapage "exceptionnelle" pour les étudiants en BTS. La création de nouvelles formations, l'une en pharmacie et l'autre comme infirmier en pratique avancée, a également été approuvée. Ont aussi été examinés des projets de textes concernant "les objectifs de formation et le programme" de classes préparatoires scientifiques et d'autres sur l'attribution du visa et de grades.



Une séance plénière du Cneser au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. D.R.

Le programme du Cneser du 8 juin était chargé. En plus d'un projet de décret portant création de l'EPE université de Lille et approbation de ses statuts - qui a été rejeté ([lire sur AEF info](#)) -, les élus ont donné leur avis sur un certain nombre de projets de décret et d'arrêté relatifs aux formations.

Le contexte est tendu depuis quelques jours, en raison d'une fraude "de grande ampleur" qui a été relevée en amont de l'élection

des représentants étudiants au Cneser, qui se tiennent du 7 au 18 juin 2021. Le MESRI a annoncé porter plainte auprès du Procureur de la République, la Fage et l'UNI le feront également de leur côté ([lire sur AEF info](#)). En outre, les élus joints par AEF info soulignent un "Cneser long et chargé avec des textes envoyés tard" ce qui "nuît au débat". Surtout, aucun représentant du cabinet de la ministre ou membre de la Dgesip n'était, semble-t-il, sur place, déplorent-ils. "C'est comme si nous parlons dans le vide. Alors que le Cneser est censé être un temps d'échange", regrette Christine Barralis, du Sgen-CFDT.

Grade et visa

Le Cneser s'est prononcé sur plusieurs textes relatifs à des renouvellements de visa et des demandes pour conférer des grades de licence ou de master ([lire sur AEF info](#)).

Visa et grades des écoles de commerce. Un projet d'arrêté (2 pour, 17 contre, 12 abstentions) résultant des travaux de la CEFDG, au cours de l'année 2020-2021, récapitule, selon la note de présentation, "la liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par la ministre de l'ESRI et pouvant, le cas échéant, conférer le grade de licence ou de master à leurs titulaires".

Polytechnique. Un projet d'arrêté (13 pour, 12 contre, 3 abstentions) concerne "l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de l'École polytechnique délivré à titre international".

IFM. Un projet d'arrêté porte sur "le renouvellement de l'autorisation de l'Institut français de la mode (IFM) à délivrer le diplôme visé 'Créateur-concepteur de mode' (bac +5, RNCP niveau 7) et sur la première demande à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme". Deux votes ont été organisés, l'un sur le renouvellement de l'autorisation à délivrer le diplôme d'établissement (13 pour, 13 contre, 4 abstentions, 1 NPPV) et un autre sur l'attribution du grade de master (10 pour, 15 contre, 6 abstentions).

Design Nantes. De même, un projet d'arrêté soumet le renouvellement de l'autorisation de l'École de design Nantes Atlantique "à délivrer le diplôme visé 'design' (bac +5, RNCP niveau 7) et la première demande à conférer le grade de master aux

titulaires du diplôme". À nouveau, deux votes ont été organisés, l'un sur le renouvellement de l'autorisation à délivrer le diplôme d'établissement (13 pour, 8 contre, 7 abstentions, 1 NPPV) et un autre sur l'attribution du grade de master (10 pour, 15 contre, 4 abstentions).

Esmod. Un autre projet d'arrêté (0 pour, 19 contre, 9 abstentions, 3NPPV) concerne la "reconnaissance par l'État de l'École supérieure des arts et techniques de la mode et autorisation à délivrer un diplôme visé "Directeur de création" (bac +5, RNCP niveau 7)".

Pierre Chantelot (Snesup-FSU) réagit sur ces 5 textes : "Nous n'acceptons pas que des établissements avec des frais d'inscription aussi élevés profitent de l'acquisition du grade pour pouvoir accueillir des boursiers et donc bénéficier des aides publiques". Un avis partagé par Maryam Pougetoux (Unef), qui pointe des niveaux d'insertion professionnelle peu élevés à l'issue de plusieurs de ces formations.

De son côté, la CFDT a voté "abstention" sur le texte résultant des travaux de la CEFDG car, selon Christine Barralis, "nous aurions voté pour les nouveaux dossiers de cette session, mais le texte général inclut une école (Kedge business school) sur laquelle le Cneser s'était prononcé défavorablement en avril" ([lire sur AEF info](#)).

BTS : rattrapage "exceptionnel", spécialités maritimes

Modalités d'organisation du rattrapage "exceptionnel" pour le

BTS. Un projet de décret (9 pour, 5 contre, 12 abstentions, 5 NPPV) modifie les conditions d'obtention du diplôme national de BTS. Pour rappel, le MENJJS et le MESRI ont annoncé, en avril 2021, l'organisation d'une session de rattrapage "exceptionnelle" pour les étudiants en BTS ([lire ici](#) et [ici](#)). Ce projet de décret prévoit la création d'une épreuve orale et "assouplit, le cas échéant, les règles de réunion des commissions d'évaluation définies pour chacune des spécialités". Ainsi, ce rattrapage concernera "les candidats ayant obtenu une moyenne générale inférieure à 10 sur 20 à la session organisée à la fin de l'année scolaire 2020-2021". Cette épreuve est composée de deux interrogations : "l'une portant sur des connaissances et compétences générales ; l'autre portant sur des connaissances et

compétences professionnelles".

Le projet de décret autorise également le "report des contrôles en cours de formation ainsi que des stages prévus en première année de formation durant l'année scolaire 2021-2022 et reconduit le seuil dérogatoire minimal de 4 semaines de stages à effectuer sur l'ensemble du cycle de formation pour se présenter à l'examen de l'année scolaire 2021-2022".

Pour Pierre Chantelot (Snesup-FSU), "il n'est pas raisonnable d'inventer des épreuves que les candidats n'ont pas préparées et ne peuvent pas préparer. Un oral qui remplacera l'ensemble des épreuves, ce n'est pas sérieux". Maryam Pougetoux (Unef) s'est abstenue, car elle estime que si le texte "va dans le bon sens, il ne va pas assez loin", notamment en "ne prenant pas en compte le débat sur la validation du diplôme de BTS par le contrôle continu" ([lire sur AEF info](#)).

Deux spécialités maritime de BTS gérées conjointement par le MESRI et le ministère chargé de la mer. Deux projets de décret, l'un en Conseil d'État (15 pour, 13 abstentions, 1 NPPV), l'autre en décret simple (13 pour, 15 abstentions, 1 NPPV), ont pour objet de "permettre la cosignature, par le ministre chargé de la mer, d'arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS conduisant à la délivrance de titres de formation professionnelle maritime au sens de l'article R. 342-1 du code de l'éducation". La note de présentation rappelle que la formation professionnelle maritime initiale de l'enseignement secondaire et supérieur court (CAP, baccalauréats professionnels et deux spécialités de BTS) est placée "sous la tutelle du ministre chargé de la mer". "Ces deux spécialités de BTS seront donc conjointement gérées par le MESRI et le ministère chargé de la mer", indique Christine Barralis (Sgen-CFDT), qui estime que "ce co-partage par les deux ministères contribue à avoir une harmonisation de l'enseignement supérieur".

Classes préparatoires

Les voies scientifiques non technologiques. Cinq projets d'arrêté (ayant fait l'objet d'un vote groupé, 14 pour, 11 abstentions, 3 NPPV) définissent "les objectifs de formation et le programme" de classes préparatoires de seconde année. "Ils s'inscrivent dans une nouvelle phase du chantier d'adaptation des CPGE à la réforme du

lycée et du baccalauréat, et concernent les programmes de seconde année des voies scientifiques non technologiques, hors BCPST", indique la note de présentation. Ils portent sur "les programmes de mathématiques, de physique et de chimie des voies MP, MPI, PC, PSI et PT" et entreront en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2022-2023. La présentation des programmes met notamment en valeur la "prise en compte des compétences" dans sa construction, indiquent les documents fournis aux élus du Cneser.

Les voies scientifiques technologiques. Dans le même esprit, trois autres projets d'arrêté définissent les "objectifs de formation et le programme" de première et de seconde années de classes préparatoires TSI (19 pour, 6 abstentions, 4 NPPV), TPC (18 pour, 6 abstentions, 4 NPPV) et TB (20 pour, 6 abstentions, 4 NPPV). La note de présentation explique que ces trois projets d'arrêté prévoient que "les programmes de première année entreront en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2021-2022, et ceux de seconde année à compter de la rentrée de l'année scolaire 2022-2023". Là aussi, la présentation des programmes fournie aux élus du Cneser utilise notamment l'expression "les compétences" pour expliquer ce qui doit être acquis par les étudiants et évalué.

TIFE. Un projet d'arrêté (14 pour, 12 abstentions, 2 NPPV) modifie celui du 11 mars 1998 définissant les objectifs de formation et l'organisation des TIFE dans les classes préparatoires de première et de seconde années, "affectées ou non d'une étoile", des filières MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC et BCPST. Ce projet d'arrêté "ne répond pas à l'objectif d'adaptation à la réforme du lycée et du baccalauréat", indique la note de présentation, "mais vise essentiellement à actualiser les dispositions de l'arrêté du 11 mars 1998" afin de "les mettre en conformité avec la réalité de ce qui se pratique aujourd'hui dans les classes". La note précise également que les dispositions de l'arrêté entreront en vigueur "à compter de la rentrée de l'année scolaire 2021-2022" pour les classes de première année, "et celles relatives aux classes de seconde année à compter de la rentrée de l'année scolaire 2022-2023".

À propos de ces textes sur les CPGE, Pierre Chantelot (Snesup-FSU) estime que les groupes qui travaillent sur la rédaction des programmes devraient aussi inclure "des collègues de licence et de

master", car c'est dans ces formations que vont les jeunes qui n'ont pas les concours.

Diplômes du ministère des Sports

Un projet de décret (14 pour, 4 contre, 7 abstentions) actualise des dispositions relatives à la formation initiale des BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS. "Actuellement, seuls les établissements publics, relevant de la tutelle du ministère chargé des sports, peuvent accueillir des candidats dans le cadre du dispositif Parcoursup, hors apprentissage, et uniquement dans les spécialités 'sport'" de ces trois formations, rappelle la note de présentation du Cneser.

Ainsi, le texte "crée les conditions permettant, à partir de la campagne 2021-2022 à venir, l'accueil de candidats y compris par la voie de l'apprentissage, au titre des spécialités 'sport' et 'animation' des BPJEPS et DEJEPS, dans tous les organismes de formation habilités en application des articles [R. 212-10-8](#) et suivants du code du sport". Cependant, l'accès au DESJEPS "via cette procédure est supprimé, ce niveau de diplôme n'étant pas adapté aux bacheliers".

Pour le Snesup-FSU, permettre à des bacheliers de poursuivre dans une formation en sport quand ils n'ont pas été acceptés en Staps est une bonne chose", mais le syndicat regrette "le mélange" de formations publiques et privées qui pourront désormais toutes figurer dans Parcoursup.

infirmier en pratique avancée, pharmacie

DE infirmier en pratique avancée : nouvelle mention. Un projet d'arrêté (22 pour, 6 contre, 3 abstentions) prévoit de modifier l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée. Il institue une "nouvelle mention du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée, à savoir la mention 'Urgences' à la rentrée 2021" et conférant le grade de master. Pour rappel, la formation en soins infirmiers a de nouveau été, en cette année 2021, la plus demandée sur Parcoursup : en augmentation de 13 % cette année, elle a représenté 9 % des vœux sur la plateforme ([lire sur AEF info](#)). La CGT a voté contre car, selon une intervention de son élue, Frédérique Bey, ce diplôme "a été mis en œuvre en grande partie pour pallier la désertification médicale dans certaines régions de France et développer les hospitalisations à domicile, pour réduire

les dépenses hospitalières".

Nouveau Deust "Préparateur/technicien en pharmacie". Un projet d'arrêté (24 pour, 6 abstentions) prévoit la création, à partir de la rentrée 2021, d'un nouveau Deust de "Préparateur/technicien en pharmacie". Douze universités ont déposé leur candidature pour le délivrer : Aix Marseille Université ; Université de Franche-Comté ; Université d'Angers ; Université de Lille ; Université de Nantes ; Université de Paris ; Université de Reims Champagne-Ardenne ; Université de Strasbourg ; Université de Tours ; Université Lyon-I ; Université Toulouse-III ; Université de Rouen Normandie. "Le ministère chargé de l'enseignement a souhaité poursuivre le processus d'universitarisation de formations de santé", indique une note de présentation.

Fage Fédération des associations générales étudiantes

UNI Union nationale inter-universitaire

CEFDG Commission d'évaluation des formations et des diplômes de gestion

ESR Enseignement supérieur, recherche et innovation

RNCPR Répertoire national des certifications professionnelles

NPPV ne prend pas part au vote

Unef Union nationale des étudiants de France

MENJS ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

MESRI ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

BCPST Biologie, chimie, physique et sciences de la terre

MP mathématiques et physique

MPI mathématiques, physique, informatique

PC Physique chimie

PSI physique et sciences de l'ingénieur

PT physique technologie

TSI Technologie et sciences industrielles

TPC technologie, physique et chimie

TB Technologie et biologie

TIPETravaux d'Initiative personnelle encadrés

BPJEPSBrevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DEJEPSDiplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DESJEPSDiplôme d'état supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

StapsSciences et techniques des activités physiques et sportives

DEDiplôme d'État

DeustDiplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques